

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

21 mai 2021

---

**SÉCURITÉ CIVILE ET VOLONTARIAT DES SAPEURS-POMPIERS - (N° 4154)**

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 543

présenté par  
Mme Bono-Vandorme

-----

**ARTICLE 2**

I. – Supprimer les alinéas 2 à 4.

II. – En conséquence, à l'alinéa 7, supprimer les mots :

« et les soins d'urgence ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'article 2 de la proposition de loi souhaite clarifier les missions des services d'incendie et de secours en y introduisant la notion de soin.

Cependant, il est à craindre que l'introduction de cette notion aurait pourtant l'effet inverse, en brouillant la distinction entre les services de secours et l'aide médicale urgente. Ces deux structures ont des missions bien distinctes.

Cet amendement vise donc à supprimer la notion de soin des missions des services d'incendie et de secours.